

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

29 juin 2021

Date d'affichage :

9 juillet 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 5 juillet le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY (à partir de la question n° 2), MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 2), M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON (à partir de la question n° 2), MACHANEK, NIORT, MM. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 15), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLETT, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

Mme Hélène BERTHELEMY, Conseillère Municipale

absente à la question n° 1

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Anne VEYLAND

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

absente à la question n° 1

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Véronique LYON, Conseillère Municipale

absente à la question n° 1

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale

absente à partir de la question n° 16

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021**

QUESTION N° 17

OBJET : Association de l'Agglomération Rimoise pour la Jeunesse : avenant à la convention de partenariat.

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 21 juin 2021.

La Commune a une convention de partenariat avec l'Association de l'Agglomération Rimoise pour la Jeunesse. Cette convention couvre l'année 2021 et a été actée par délibération en date du 8 février 2021.

Considérant que les membres de l'Association ARJ lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 1^{er} avril 2021, ont voté les décisions suivantes :

- changement de nom de l'association qui devient « La Vache Carrée ».
- fixation du siège social 3 rue du 19 mars 1962 à Riom ;
- fermeture du pôle jeunesse de l'association et donc de sa structure ALSH au 30/4/2021 ;
- approbation des nouveaux statuts de l'association ;

Considérant, que selon ses statuts, l'association « La Vache Carrée » se donne comme objectif « de concevoir et de développer une politique de loisirs et d'animation éducative et culturelle et de proposer des activités à travers l'univers du jeu. »

Il convient de modifier par avenant la convention de partenariat liant la Commune et l'association, pour l'année 2021, selon les termes proposés en annexe :

- prendre en compte le changement de nom, de siège social et d'objet de l'association,
- maintenir le montant de la subvention initialement prévue pour l'année 2021, afin de soutenir l'activité de l'association dans un contexte difficile.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les termes de l'avenant proposé à la convention de partenariat entre la Commune de Riom et l'Association La Vache Carrée,**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat 2021 entre la Commune et l'Association la Vache Carrée.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 5 juillet 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL